

# La ligne générale

Bulletin d'information du Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Rimouski

Novembre 2012

## Vers des États généraux?

### Bilan provisoire du Sommet de la FQPPU : l'université publique au XXI<sup>e</sup> siècle

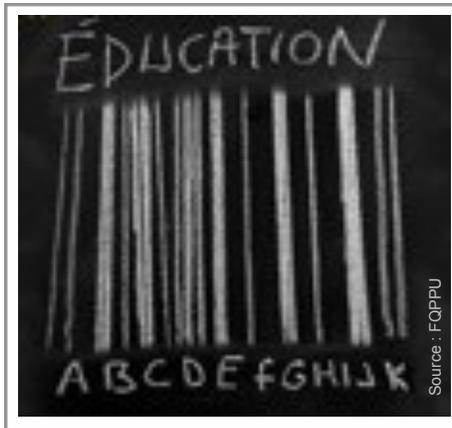
Mélanie Gagnon

Le 25 octobre dernier se tenait le Sommet sur l'université publique organisé par la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU)<sup>1</sup>. Cette rencontre avait pour objectif d'entendre divers points de vue et de réfléchir en table ronde aux thèmes du financement et de la gouvernance universitaires. Pour l'occasion, plus d'une vingtaine d'intervenants spécialistes provenant des milieux universitaire et politique (étudiants, professeurs, personnel-cadre et députés) étaient conviés à partager leurs points de vue respectifs. Nous retraçons ici les grands enjeux soulevés au cours de cette journée qui a été marquée par de riches débats et qui a attiré plus de 250 participants et participantes.

#### Une allocation d'ouverture mobilisatrice et sans équivoque

L'intervention liminaire de Guy Rocher, professeur émérite et chercheur à l'Université de Montréal, aura certes donné le ton à ce Sommet qui visait à poser un regard critique sur ces deux grands axes que sont le financement et la gouvernance universitaires. Pour bien ancrer son discours, Guy Rocher a d'abord retracé les jalons historiques qui ont conduit à la Commission Parent au cours des années soixante et dont la recommandation principale visait à éviter que l'État ne s'en remette à un groupe à caractère privé pour créer et gérer les établissements d'enseignement supérieur subventionnés par l'État.

La question de l'université publique, a-t-il indiqué, se pose actuellement en raison de quatre grandes mutations qui transcendent et marquent la société. La première, la valorisation de l'entreprise privée, parfois aux dépens et aux frais des finances publiques, a favorisé



Source : FQPPU

au fil des années un style de gestion universitaire fortement inspiré du discours managérial. La mentalité de consommation, non seulement de biens, mais aussi et surtout d'information, constitue la deuxième transformation. Elle conduit à tort à l'idée de dévaloriser ce qui est gratuit, renforçant par la même occasion la position des tenants de la hausse des droits de scolarité. Le troisième axe de changement, la valorisation de la réussite personnelle à travers les institutions publiques, entraîne la mobilité sociale qui s'accompagne d'une tendance indi-

vidualiste. Enfin, la dernière de ces mutations concerne l'avènement de l'économie du savoir, ce savoir qui s'impose dorénavant comme le moteur du développement économique. Se pose alors la question de fond : à qui se destine le savoir dont l'université est à la fois le dépositaire et le diffuseur et quels sont les intérêts qu'il dessert?

De l'avis de cet expert, l'université devrait être avant tout un lieu d'épanouissement de la vie intellectuelle et la question du financement et de la gouvernance doit faire l'objet d'un débat. C'est l'exercice auquel se sont livrés les intervenants autour de deux tables rondes.

#### L'accessibilité aux études

Si l'importance de favoriser l'accessibilité aux études universitaires à toutes les franges sociales sans avoir à s'endetter a fait consensus, les moyens pour y arriver ont été sans grande surprise au cœur du débat. Des convictions se sont ainsi opposées entre les défenseurs de la gratuité scolaire, dont Françoise David, Martine Desjardins et Gabriel Nadeau-Dubois, qui en sont les porte-étendards, et les tenants d'une indexation des droits de scolarité.

## L'université publique et le mal financement ou le sous-financement?

S'il est manifeste que le système universitaire est aux prises avec un problème de financement, la nature même de ce problème a donné lieu à des échanges musclés. L'université est-elle sous-financée ou mal financée? Les fonds d'immobilisation sont-ils trop bien dotés? Le fonds de fonctionnement devrait-il servir à renflouer le fonds d'immobilisation? Le réinvestissement devrait-il être destiné à l'enseignement ou à la recherche? À la recherche appliquée ou à la recherche fondamentale? Ces questions sont demeurées sans réponse à l'issue de cette journée.

Qu'à cela ne tienne, « financer adéquatement suppose des fonds majeurs » et « le manque de financement cause un déficit aux chercheurs et notre société ne peut se le permettre » ont respectivement indiqué Louis Gill, économiste et professeur retraité de l'UQÀM, et François Bergeron, professeur à l'UQÀM.

## L'université : une question de gouvernance, de démocratisation et d'autonomie

Le caractère public de l'université ne se pose pas uniquement sous le prisme du financement, mais également en termes de dialogue à l'interne, ce qui amène au thème de la gouvernance. Les questions portant sur la délocalisation des campus et sur la nécessité de maintenir un système de gestion respectant les principes de collégialité ont certes été abordées. En filigrane, la définition et la mission même de l'université ont été fédératrices de plusieurs échanges. Pour Daniel Zizian, directeur général de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CRÉPUQ), l'université publique doit être au service de la société et de tous les milieux en quête d'excellence et doit être accessible, au-delà des barrières sociales, financières ou géographiques, tout en tenant compte de l'utilisation des fonds publics.

Si l'université des années soixante craignait l'immixtion du clergé, l'université d'aujourd'hui appréhende celle de l'entreprise privée. Conséquemment, la place de l'entreprise privée dans le système universitaire n'allait pas échapper aux discussions. Les entreprises privées peuvent-elles contribuer au financement des universités? Le cas échéant, de quelle façon? Directement ou par la voie de la fiscalité? Une chose est claire, l'autonomie de l'université doit être préservée. D'aucuns ont alors indiqué que l'autonomie ne peut se réaliser uniquement à l'aune du financement, mais aussi au regard de la gestion. La place des membres externes aux conseils d'administration des universités doit continuer de faire l'objet du débat.

## En route vers des États généraux...

Que veut-on comme système universitaire? Que veut-on laisser comme héritage aux générations futures? Veut-on s'aider collectivement comme société ou préfère-t-on adhérer au principe de l'utilisateur payeur très individualiste? Voilà autant de questions que se sont posées les panélistes et qui sont demeurées sans réponse en raison de leur complexité et de la diversité des points de vue exprimés.

« Ce sont d'abord les professeurs qui doivent faire l'objet du réinvestissement dans les universités » – Daniel Zizian, directeur général de la CRÉPUQ

Au sortir de cette journée de Sommet, force est de constater que nous sommes à l'orée d'une réflexion approfondie, justifiant ainsi la tenue de réels États généraux.

C'est d'ailleurs ce que réclame la FQPPU depuis plusieurs années, demande qui avait à ce jour essuyé une fin de non-recevoir de la part du gouvernement.

À maintes reprises, les panélistes et participants de la salle ont revendiqué que l'État accepte d'amorcer un débat de fond qui s'échelonne sur plus d'une journée avec des intervenants de provenances diverses.

« Il faut une valorisation commune du réseau universitaire » – Martine Desjardins, présidente de la FEUQ

C'est d'ailleurs l'approche qui a été préconisée lors de ce Sommet de la FQPPU. Ce choix aura peut-être donné le ton à un dialogue ouvert alors que Daniel Zizian a invité Michel Umbriaco<sup>2</sup> à discuter des chiffres dont dispose la CRÉPUQ, invitation qui a été immédiatement acceptée par Michel Umbriaco. Cette rencontre permettrait de répondre à la crainte de Guy Rocher qui mentionnait le danger que des États généraux reposent sur des faits et chiffres qui ne sont pas connus et partagés par l'ensemble des intervenants. Ce faisant, les États généraux n'aboutiraient pas à des orientations claires.

Il est heureux que le gouvernement du Québec ait respecté sa promesse en annonçant la tenue d'un Sommet sur l'enseignement supérieur qui aura lieu à la mi-février. Une démarche que l'on dit ouverte et rassembleuse et qui s'articulera autour de quatre grands thèmes, à savoir la qualité de l'enseignement supérieur, l'accessibilité et la participation aux études supérieures, la gouvernance et le financement des universités et, enfin, la contribution des établissements et de la recherche au développement de l'ensemble du Québec. ★

<sup>1</sup> Le comité organisateur était composé de Max Roy, président de la FQPPU, Pierre Hébert, professeur à l'Université de Sherbrooke et ancien vice-président de la FQPPU, Mélanie Gagnon, présidente du SPPUQAR et Mélanie Dufour-Poirier, professeure aux HEC.

<sup>2</sup> Michel Umbriaco est l'un des fondateurs de la Télé-université. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages concernant le financement et la gestion des universités.

## Être professeur ou professeure à l'UQAR : une exclusivité de service?

Mélanie Gagnon

Un professeur ou une professeure, peu importe son statut (invité, substitut ou régulier), peut-il ou peut-elle s'engager professionnellement et contre rémunération au bénéfice d'un autre employeur tout en travaillant à l'UQAR? En d'autres termes, lorsque l'on accepte d'être professeur ou professeure à l'UQAR, acceptons-nous implicitement une exclusivité de service ou demeurons-nous libres d'offrir une prestation de service à l'extérieur, quelle que soit la nature du travail qui sera réalisé (travail autonome ou salarié)?

Cette question trouve sa réponse aux paragraphes 27.06 et 27.07<sup>1</sup>. D'abord, la convention prévoit qu'un professeur ou qu'une professeure peut s'engager dans des activités professionnelles extérieures à « condition qu'elle ou qu'il obtienne l'approbation de l'assemblée départementale » (paragraphe 27.07). Le professeur ou la professeure doit alors indiquer sur son formulaire de répartition de tâches les activités professionnelles extérieures qu'il ou qu'elle compte accepter et obtenir l'autorisation de son assemblée avant d'aller de l'avant. Cette première exigence s'accompagne d'une seconde, qui précise que ces activités sont autorisées dans la mesure où les tâches prévues aux paragraphes de l'article 10 sont assurées de façon adéquate. Ainsi, un professeur ou une professeure doit d'abord s'acquitter de l'ensemble de sa tâche avant de s'engager dans d'autres activités professionnelles extérieures par souci d'assurer un partage équitable des tâches et des responsabilités entre collègues.

De quelle nature pourraient être ces activités professionnelles extérieures? Il pourrait par exemple s'agir d'une charge de cours, d'une conférence rémunérée, d'un service de consultation ou de formation

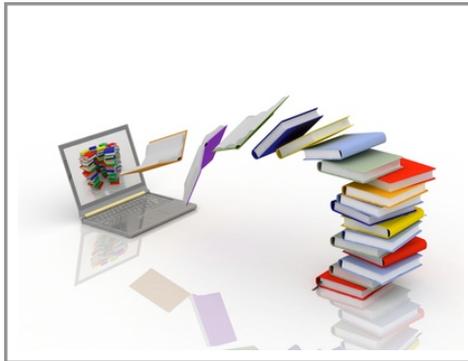
dans une entreprise privée ou pour un ordre professionnel, etc. En fait, la convention ne précise pas la nature des activités autorisées ou interdites. En revanche, elle limite la proportion de ces activités extérieures et stipule expressément qu'un professeur ou qu'une professeure « ne peut occuper un emploi à temps plein ou à mi-temps au service d'un autre employeur, sans le consentement préalable et écrit de la vice-rectrice ou du vice-recteur à la formation et à la recherche et sans l'approbation de l'assemblée départementale » (paragraphe 27.06).

Cette précision au regard de l'emploi à mi-temps ou à temps plein est importante. En effet, les activités professionnelles extérieures dont la proportion serait inférieure à un emploi à mi-temps ne sont pas soumises au paragraphe 27.06 et n'obéissent qu'aux seules conditions prévues au paragraphe 27.07 expliquées plus haut. En conséquence, le consentement du vice-recteur est nécessaire uniquement à partir du moment où les activités extérieures constituent l'équivalent d'un emploi à mi-temps. Ces activités sont alors considérées comme une situation de double-emploi.

En somme, il faut retenir qu'en vertu de la convention collective le statut de professeur ne conduit pas à une exclusivité de service. Si telle avait été l'intention des parties, le libellé des textes serait explicite. Par ailleurs, il ne faut pas y voir ici une incitation à la multiplication des activités professionnelles extérieures, mais plutôt un éclaircissement à une question souvent adressée au SPPUQAR. ★

En somme, il faut retenir qu'en vertu de la convention collective le statut de professeur ne conduit pas à une exclusivité de service. Si telle avait été l'intention des parties, le libellé des textes serait explicite. Par ailleurs, il ne faut pas y voir ici une incitation à la multiplication des activités professionnelles extérieures, mais plutôt un éclaircissement à une question souvent adressée au SPPUQAR. ★

<sup>1</sup> Les dispositions indiquées aux paragraphes 27.06 et 27.07 ne s'appliquent pas aux professeurs et professeures de l'ISMER.



## Zoom sur le paragraphe 14.11 : précisions sur l'admissibilité à un congé sabbatique

Jean-François Méthot

Le paragraphe 14.11 précise les règles d'admissibilité à un congé sabbatique. Pour un premier congé, par exemple (14.11 a), le professeur ou la professeure doit avoir cumulé « [...] six années consécutives d'expérience d'enseignement, de recherche ou de tâches administratives à l'Université. ». Il faut préciser, qu'aux fins de ce paragraphe, les personnes qui ont effectué un contrat à l'Université sous un autre statut (professeur invité ou substitut) juste avant leur entrée en fonction comme professeur régulier ou professeure régulière se

voient aussi reconnaître cette expérience. Ces années d'expérience se calculent jusqu'au 1<sup>er</sup> juin de l'année où s'amorce le congé. Nous vous rappelons enfin que votre demande de congé doit être acheminée à votre assemblée départementale avant le 1<sup>er</sup> décembre (14.21). ★



## Grief à l'arbitrage : une audience possible en avril 2013

Jean-François Méthot

Le grief déposé le 2 décembre 2011 concernant la résolution CA-577-7339 adoptée au Conseil d'administration de l'UQAR du 22 novembre 2011 : *Rémunération des cadres supérieurs, à l'exception du recteur, et des cadres*, a été porté à l'arbitrage. Comme nous l'avons mentionné à quelques reprises aux membres de l'assemblée générale ainsi que dans *La Ligne générale* de juin 2012, le Syndicat a choisi cette voie en raison notamment de l'importance des matières qui sont visées et de l'impact de ce grief dans l'ensemble du réseau de l'Université du Québec. L'audience aura lieu à Rimouski, possiblement en avril 2013. ★

LE DROIT  
DU  
TRAVAIL

Il régit les relations entre « employeurs et salariés » comme salariés toutes les fois que le législateur a voulu à peu près par les tribunaux

## 1000 caractères : une tribune sur le Web pour les professeurs et professeures de l'UQAR

Anne Giguère

Les professeurs et professeures de l'UQAR peuvent désormais s'exprimer sur un blogue qui a été créé au cours de l'automne par Jean Bernatchez, professeur à l'Unité départementale des sciences de l'éducation au campus de Rimouski. Vous êtes invités à partager vos découvertes, vos analyses, vos témoignages et vos opinions en rédigeant un court billet qui ne doit pas comporter plus de 1000 caractères.

Vos textes doivent être acheminés à Jean Bernatchez, qui verra à les publier rapidement et à les classer par thème, par auteur et par mots-clés, dans un environnement sobre et épuré. Plusieurs personnes se sont déjà exprimées dans ce bloqué. Offrez-vous le plaisir de consulter et de participer activement à ce blogue :



<http://uqar1000caracteres.blogspot.ca/>

## Une nouvelle interface pour le site Internet du SPPUQAR

Anne Giguère

Nous travaillons depuis le début de l'automne à la refonte de notre site Internet, que nous comptons mettre en ligne d'ici la fin de l'année. Quatre grandes rubriques tissent la trame de fond de cette nouvelle interface. La rubrique « Qui sommes-nous? » trace l'historique et la chronologie du Syndicat, la rubrique « Organisation » est consacrée à la structure et à l'organisation de notre association, la rubrique « Convention collective et relations du travail » vous renseigne sur votre contrat de travail et les multiples aspects qui s'y rattachent et, enfin, la rubrique « Publications et liens utiles » regroupe des communiqués, déclarations et appuis qui ont été publiés et vous suggère plusieurs liens utiles.

Par ce nouveau site, nous souhaitons favoriser la communication au sein du Syndicat en informant régulièrement les membres de l'avancement des dossiers, des dates importantes liées à la convention collective, du calendrier des activités...



Des renseignements essentiels seront portés à l'attention des nouveaux professeurs et des nouvelles professeures, des précisions quant à l'interprétation de différents paragraphes de la convention collective seront

diffusées, les arrivées et les départs seront soulignés... Bref, nous avons conçu ce site pour qu'il soit riche et dynamique! ★

## Représentation aux comités du SPPUQAR

Anne Giguère

Les statuts et règlements du SPPUQAR prévoient que plusieurs comités soient formés par le conseil syndical lors de la première réunion qui suit l'élection du nouveau comité exécutif. Le conseil syndical du 17 octobre a donc procédé à la formation du comité des relations professionnelles, du comité de griefs et du comité des

affaires universitaires. Nous vous signalons que le nouveau site Internet du SPPUQAR détaillera la structure et la composition des instances de notre organisation. ☆

### Comité des relations professionnelles

- Mélanie Gagnon (porte-parole)
- Jean-François Méthot
- Fernando Ouellet

### Pour l'UQAR

- Johanne Boisjoly (porte-parole)
- Claude Lévesque

### Comité de griefs

- Jean-François Méthot (porte-parole)
- Mélanie Gagnon
- Fernando Ouellet

### Pour l'UQAR

- Claude Lévesque (porte-parole)
- Johanne Boisjoly

### Comité des affaires universitaires

- Mélanie Gagnon, présidente
- Julie Beaulieu, 1<sup>re</sup> vice-présidente aux affaires universitaires
- Jean-Sébastien Deschênes, 2<sup>e</sup> vice-président aux affaires universitaires
- Frédéric Deschenaux, professeur à l'Unité départementale des sciences de l'éducation
- Hamid Nach, professeur à l'Unité départementale des sciences de la gestion
- Jean-René Thuot, professeur au Département des lettres et humanités

Au cours de la prochaine année, les travaux du comité porteront sur l'évaluation en ligne de l'enseignement à l'UQAR. Julien Goyette, professeur au Département des lettres et humanités, sera invité aux rencontres pour faire le point sur ce dossier puisqu'il est le représentant du SPPUQAR au comité mandaté par la Commission des études pour analyser la situation.

### Nouvelles embauches

(depuis décembre 2011)

Anne-Louise Caron	Sciences de la gestion
Cécile Cormier	Psychosociologie et travail social
Andrée-A. Deschênes	Sciences de la gestion
Anissa Frini	Sciences de la gestion
Lorraine Gaudreau	Psychosociologie et travail social
Serge Laplante	Biologie, chimie et géographie
Jessy Marin	Sciences de l'éducation
J.-C. Montero Serrano	ISMER
Sébastien Ouellet	Sciences de l'éducation
Alexandra Rao	ISMER
Caroline Sirois	Sciences infirmières
Amadou R. Yaya	Biologie, chimie et géographie

### Nominations récentes

**CIRRAC** (Cartel intersyndical des régimes de retraite et d'assurances collectives)

- Fernando Ouellet

**À la Commission des études**

- Sylvie Morin

### Départs à la retraite

(depuis janvier 2011)

Marc Bénitah	Sciences de la gestion
Céline Castonguay	Sciences de l'éducation
Frances Fortier	Lettres et humanités
Régis Fortin	Sciences de la gestion
Claude Galaise	Sciences de la gestion
Jean-Yves Lévesque	Sciences de l'éducation
Jocelyne Pellerin	ISMER
Guy Perron	Sciences de la gestion
Sarto Roy	Sciences de l'éducation
France Ruest	Sciences de la gestion
Carol Saucier	Sociétés, territoires et dév.
Bruno Vincent	Biologie, chimie et géographie

## Le stationnement à Lévis : un casse-tête?

Mélanie Gagnon



d'abdiquer et d'avoir à vous garer à près d'un kilomètre? Si une telle expérience ne vous est pas arrivée, c'est sans doute parce que votre journée commence à 7 h 30

Vous êtes détenteur d'une vignette de stationnement? Peut-être avez-vous déjà expérimenté la frustration d'arriver au campus de Lévis, de tourner en rond un quart d'heure avant

ou encore parce que vous êtes chanceux et qu'un emplacement s'est libéré au bon moment.

Plusieurs collègues nous ont fait part de leurs frustrations quant à cette problématique grandissante. Ce sujet a été abordé lors du comité des relations professionnelles du 7 novembre dernier. Bonne nouvelle : on nous informe que la direction de l'UQAR est déjà saisie du problème et que M. Viateur Lavoie s'affaire à trouver des solutions. À suivre! ☆

## **Le Noël des enfants : une fête qui fait des petits!**



**Cette année, l'UQAR organise une fête de Noël à l'intention des enfants du personnel. Le déroulement de cette fête s'inspirera du Noël des enfants que tenait le SPPUQAR depuis plusieurs années : animation, gâteries, distribution de cadeaux par le père Noël...**

**Ces festivités auront lieu simultanément aux deux campus, le dimanche 9 décembre à 13 h 30.**

**Nous vous invitons à participer à ce grand rassemblement familial et à confirmer votre présence et celle de votre famille auprès du Service des communications de l'UQAR.**

**Afin de favoriser la participation du plus grand nombre de professeurs et de professeures possible, le lutin des finances poursuivra sa tradition et vous remboursera la somme de 20 \$ par enfant pour l'achat d'un cadeau en vous émettant un chèque après la fête (inscriptions obligatoires auprès du Service des communications).**

**Vous n'avez pas de démarches particulières à faire.**

**Le père Noël est à la recherche de petits lutins pour l'aider dans son laborieux travail. Contactez-nous!**

1973-2013

« 40 ans : de l'accréditation  
à la mobilisation! »

C'est sous ce thème que le SPPUQAR  
soulignera ses 40 ans d'accréditation en 2013.

Pour l'occasion, vous serez conviés  
à un souper qui aura lieu à Rimouski,

**LE SAMEDI 1<sup>er</sup> JUIN 2013.**

Les frais de transport et d'hébergement  
seront remboursés aux membres du campus de Lévis.

Un sondage vous sera acheminé  
sous peu afin d'évaluer le nombre  
de participants et de participantes.

**Nous espérons vous compter parmi nous!**